



Créée le 5 septembre 2000, l'ANCCLI — association nationale des comités et commissions locales d'information — fédère les expériences et attentes des CLI et porte leur voix auprès des instances nationales et internationales

Pour tout renseignement sur l'action commune ANCCLI-IRSN :

www.anccli.org/opal

ANCCLI
3 allée des Mûriers
59229 TETEGHEM
anccli@me.com
yvesheureux@anccli.org
www.anccli.org



Créé par la loi n°2001-398 du 9 mai 2001, l'IRSN — Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire — est l'expert public en matière de recherche et d'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques

www.irsn.fr/opal

IRSN/DSDP/SCOSI/BOS
BP 17
92262 FONTENAY-AUX-ROSES
CEDEX
veronique.leroyer@irsn.fr
www.irsn.fr



Outil OPAL

Sensibilisez-vous à une situation post-accidentelle

- Présentation de la démarche proposée par l'ANCCLI et l'IRSN



Post-accidentel nucléaire : le contexte français

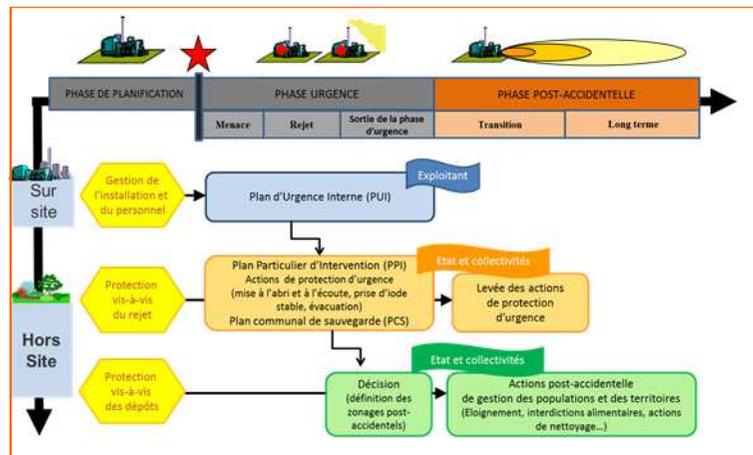
L'accident de Tchernobyl, survenu le 26 avril 1986, a entraîné la contamination de vastes territoires en Europe et notamment dans les trois Républiques d'Ukraine, de Russie et de Biélorussie de l'ex-URSS ainsi qu'en Norvège, causant des bouleversements des modes de vie pour une partie importante de la population de ces pays. L'ampleur des conséquences de cette catastrophe a entraîné une prise de conscience en France de l'importance de se préparer à un accident nucléaire même si tout est fait pour empêcher sa survenue.

C'est dans cet objectif qu'ont été engagés en 2005 les travaux du Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle (CODIRPA) piloté par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) pour établir une **doctrine française pour la gestion post-accidentelle**. L'accident de Fukushima en mars 2011 et ses conséquences sur la vie dans les territoires contaminés a confirmé, s'il était besoin, l'importance de cet enjeu.

L'Association nationale des comités et

commissions locales d'information (ANCCLI) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) qui participent aux travaux du CODIRPA, ont par ailleurs décidé en 2010 d'engager ensemble une **action commune** pour sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques post-accidentelles nucléaires. Cette démarche est détaillée ci-après.

Consulter la doctrine française pour la gestion post-accidentelle sur le site internet de l'ASN : <https://www.asn.fr/Prevenir-et-comprendre-l-accident/Gestion-post-accidentelle/Elements-de-doctrine>



Représentation schématique des différentes phases d'un accident

Mettre en œuvre une démarche de sensibilisation dans votre territoire

L'importance de l'engagement initial et d'un soutien « politique » à une telle démarche de sensibilisation amènent à proposer des modalités de **mise en œuvre par étapes**.

PHASE DE PRÉPARATION

La **préparation** de la démarche aura pour objectif d'identifier une ou plusieurs personnes fédératrices qui pourront soutenir la démarche. L'existence d'un **portage politique** apparaît en effet comme un élément essentiel à l'engagement des acteurs locaux. Cette phase permettra également d'identifier un « **projet de territoire multi-risques** », sur lequel la démarche pourra utilement s'appuyer, ainsi que les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de la démarche.

PHASE DE PRÉSENTATION

La deuxième phase consiste à **présenter la démarche à la CLI** dans son ensemble. La compréhension sera facilitée par la présentation, à la même occasion, de la doctrine française de gestion post-accidentelle et d'un exemple concret.

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Une étape importante de la démarche est la mise en place d'un **groupe de travail réunissant les acteurs locaux** que la CLI souhaite mobiliser et

sensibiliser. Ce groupe de travail visera à aider les acteurs locaux, et notamment les collectivités locales, à améliorer leur connaissance sur les conséquences possibles d'un accident sur leur territoire et à débattre ensemble des enjeux qu'ils considèrent stratégiques pour la gestion post-accidentelle. L'implication dans ce groupe de travail de structures locales, disposant d'un système d'information géographique, pourra permettre de visualiser ces enjeux sur leur territoire. Le groupe de travail pourra être élargi à de nouveaux acteurs, en fonction des problématiques soulevées.



L'expérience de quatre CLI avec l'outil OPAL

À partir de 2012, l'outil OPAL a été mis à disposition de quatre CLI pilotes : Saclay, Golfech, Gravelines et Marcoule.

L'objectif de cette phase pilote de déploiement de l'outil OPAL dans quatre CLI était de vérifier que l'outil proposé aux CLI pouvait répondre à leurs attentes et qu'une démarche de sensibilisation des acteurs locaux pouvait être initiée dans leurs territoires.

L'expérimentation dans les quatre CLI pilotes a montré que, lorsque les conditions sont réunies, il est possible pour les **acteurs locaux de se mobiliser** pour **réfléchir ensemble** aux enjeux d'une situation post-accidentelle sur leur territoire.

Sur la base du bilan de la phase pilote effectué début 2014, l'ANCCLI et l'IRSN proposent aux CLI, volontaires pour s'engager dans une telle démarche de sensibilisation, des **modalités progressives** de mise en œuvre.

Plusieurs CLI sont d'ores et déjà intéressées par la mise en œuvre d'une telle démarche.

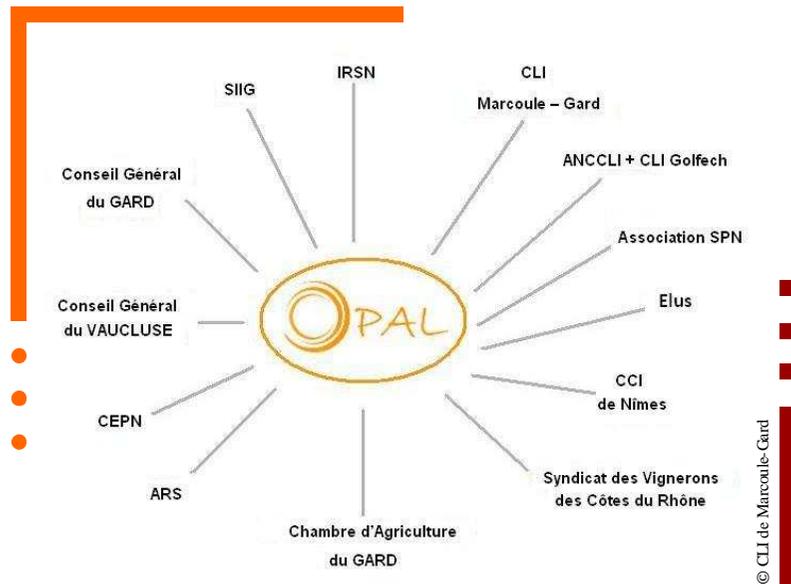


Schéma établi par la CLI de Marcoule-Gard montrant les acteurs locaux participant à son groupe de travail et qui ont réfléchi ensemble aux enjeux d'une situation post-accidentelle sur leur territoire

L'ANCCLI et l'IRSN sensibilisent les acteurs locaux au post-accident

Les travaux du Groupe permanent « territoires - post-accident » (GPPA), créé par l'ANCCLI en 2007, l'ont conduit à souligner le **manque de connaissance et de sensibilisation** des acteurs locaux sur les enjeux post-accidentels et en particulier dans les territoires situés au-delà des rayons PPI autour des installations nucléaires.

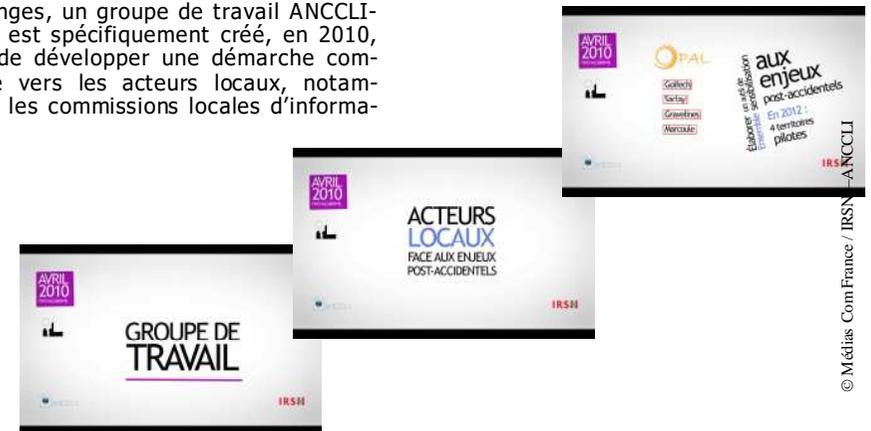
Pour sa part, l'IRSN a été largement impliqué dès la fin des années 90 dans les projets ETHOS* et CORE** en Biélorussie et il en a retiré la conviction que l'engagement des habitants, ainsi que des autorités et des professionnels locaux est un facteur décisif pour assurer l'efficacité et la pérennité des actions de protection et de réhabilitation des conditions de vie dans des territoires contaminés.

C'est dans ce contexte que l'ANCCLI sollicite l'IRSN en 2009 pour travailler ensemble sur la problématique générale du « post-accident ». Après de premiers échanges, un groupe de travail ANCCLI-IRSN est spécifiquement créé, en 2010, afin de développer une démarche commune vers les acteurs locaux, notamment les commissions locales d'informa-

tion (CLI) et les élus locaux.

L'objectif de cette démarche est de favoriser, voire initier, l'**engagement des acteurs locaux** autour des installations nucléaires dans un processus d'acquisition de connaissances visant à **appréhender les conséquences post-accidentelles sur leur territoire**.

Ces **acteurs locaux** sont des **élus**, des **collectivités territoriales** et aussi des associations, des chambres consulaires...



* Projet européen ETHOS en Biélorussie (1996-2001) : projet visant à améliorer la protection radiologique des personnes dans les territoires contaminés en développant des stratégies complémentaires de l'action des autorités

** Programme CORE (2003-2008) : coopération pour la réhabilitation des conditions de vie dans des territoires contaminés au Bélarus

Mobiliser les acteurs locaux à l'aide de l'outil OPAL

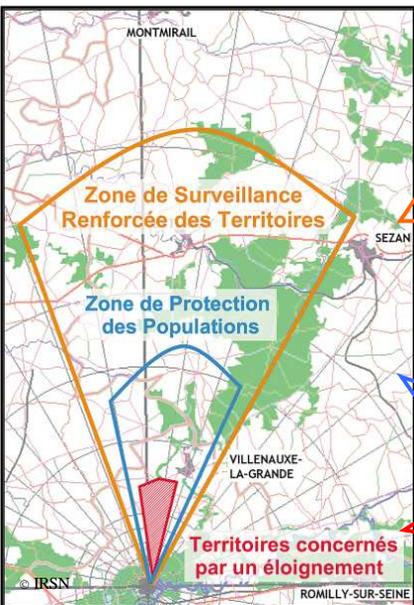
Les CLI présentes dans le groupe de travail et l'IRSN ont estimé que pour intéresser les acteurs locaux à la problématique post-accidentelle et les aider à s'en approprier les enjeux, il fallait **rendre concrètes les conséquences possibles** d'un accident sur leur territoire.

Dans ce but, le groupe a fait le choix de développer un outil cartographique permettant de **visualiser, dans un territoire donné, les zones d'actions graduées dues à la contamination.**

A partir des besoins exprimés par le groupe de travail, l'IRSN a développé l'outil OPAL — Outil de sensibilisation aux problématiques Post-Accidentelles à destination des acteurs Locaux.

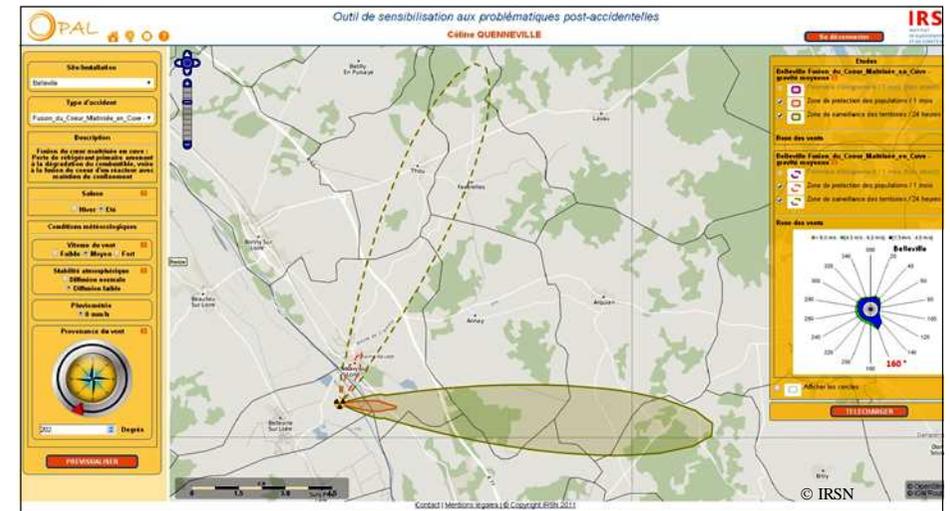
Cet outil permet de visualiser sur des cartes, au travers des zonages post-accidentels, les conséquences de la contamination radioactive qui résulterait d'accidents prédéfinis.

L'accès à l'outil OPAL nécessite un identifiant et un mot de passe (fournis par l'IRSN lors de la demande de création de compte) et la conclusion d'un **contrat de licence d'utilisation** entre l'IRSN et la CLI désirant y avoir accès.



- Zone de Surveillance renforcée des Territoires**
 - Pas d'action spécifique de protection des populations
 - Gestion économique
 - Interdiction de commercialisation des productions locales dans l'attente de contrôles libérateurs
 - Recommandation de bonnes pratiques alimentaires
- Zone de Protection des Populations**
 - Population maintenue sur place
 - Mesures de réduction de l'exposition
 - Interdiction de commercialisation et de consommation des productions locales
- Périmètre d'Eloignement**
 - Forte exposition externe
 - Eloignement des populations

Représentation schématique du zonage post-accidentel défini dans la doctrine française



Vue de l'écran de visualisation de l'outil OPAL

FONTIONNALITÉS DE L'OUTIL

L'outil OPAL prend en compte des **accidents de moyenne ampleur** sur différents types d'installations nucléaires françaises et certains paramètres, telles que les **conditions météorologiques**, la période de l'année, etc., peuvent être choisis. Les zonages sont ceux définis par application de la doctrine issue des travaux du CODIRPA (cf. page 4) pour la protection des populations vis-à-vis de la contamination déposée dans l'environnement.

L'outil OPAL a également été conçu pour que les zones obtenues puissent être téléchargées sous un format permettant de les utiliser dans les Systèmes d'Information Géographique (SIG) mis en œuvre par les collectivités locales. Cette disposition permet aux acteurs locaux de visualiser concrètement, sur un territoire donné, les intérêts locaux qui pourraient être impactés, qu'ils soient humains, économiques ou environnementaux (établissement recevant du public, agriculture, bâti, industries...).

L'action ANCLI/IRSN de sensibilisation des acteurs locaux **ne porte pas** sur la phase d'urgence d'un accident (période de rejets radioactifs dans l'environnement).

OPAL présente **uniquement** des informations liées à la phase post-accidentelle de scénarios types **prédéfinis**.

OPAL n'a donc pas vocation à être utilisé à des fins d'expertise en situation de crise réelle ou d'exercice de crise.